MARE NOSTRUM
Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 757.496,80 euros
Siège social : 9 avenue de Constantine - 38100 GRENOBLE
479 802 365 RCS GRENOBLE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 JUIN 2026

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

TROISIÈME RÉSOLUTION *(Affectation du résultat des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 – Constatation de la reconstitution des capitaux propres)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élevant à 16 816 270,88 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 16 816 270,88 euros,

En totalité en apurement du compte « Report à nouveau » débiteur, soit :13 100 528,17 euros,

- Le solde, soit 3 715 742,71 euros,
est affecté au compte « Report à nouveau » créditeur,
Lequel s'élève désormais à 3 715 742,71 euros.

L'Assemblée Générale, en conséquence, constate que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 225-248 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relativement à la régularisation de la situation de la Société.

Enfin, conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2026

Cette résolution, mise aux voix, obtient les votes suivants :

POUR : 11 206 764 *CONTRE :* 0 *ABSTENTION :* 0

La résolution est : *ADOPTEE* / *REJETEE*

Certifié conforme

Le Président Directeur Général
Monsieur Nicolas CUYNAT

Bilan Actif

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025 Brut	31/12/2025 Amort. et Dépréc.	31/12/2025 Net	31/12/2024 Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)	2 625	2 625		
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement	887 980	887 980		
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 289 664	26 664	1 263 000	1 263 000
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	232 763	232 763		151
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	2 805	2 805		
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	32 874	16 985	15 889	22 464
	Autres immobilisations corporelles	1 583 774	1 191 433	392 341	520 419
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	20 077 292	11 271 793	8 805 499	15 303 030
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	1 283 272	1 174 640	108 632	145 969
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	352 231	0	352 231	362 682
	Total de l'actif immobilisé (III)	**25 742 655**	**14 805 063**	**10 937 592**	**17 617 715**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				242 567
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	9 101 686	2 604 022	6 497 664	7 221 282
	Autres créances	15 093 801	8 705 294	6 388 507	8 601 592
	Charges constatées d'avance	471 514		471 514	122 896
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres	1 474 438		1 474 438	1 474 438
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	548 172		548 172	6 203
	Total de l'actif circulant (IV)	**26 689 611**	**11 309 316**	**15 380 295**	**17 668 978**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**52 434 891**	**26 117 004**	**26 317 886**	**35 286 693**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		1 187 179
(2) dont créances à moins d'un an	24 667 001	28 003 707

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 757 497)	757 497	757 497
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		12 304 605
	Ecarts de réévaluation	42 899	42 899
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	75 750	75 750
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(13 100 528)	(15 118 740)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**16 816 271**	**(10 286 394)**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**4 591 888**	**(12 224 383)**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		290 922
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		**290 922**
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		1 000 000
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	2 726 832	18 970 242
	Emprunts et dettes financières divers (2)	9 738 532	16 144 585
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 906 414	4 911 288
	Dettes fiscales et sociales	3 918 084	3 709 195
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	195 420	382 800
	Autres dettes	1 240 716	2 092 548
	Produits constatés d'avance		9 494
	Total des dettes (1)	**21 725 998**	**47 220 153**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**26 317 886**	**35 286 693**
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	16 133 481	30 144 261
	(2) Dont emprunts participatifs		

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	1 084 080		1 084 080	903 524
	Production vendue	6 325 627		6 325 627	8 083 632
	Montant net du chiffre d'affaires	**7 409 707**		**7 409 707**	**8 987 156**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions			21 500	22 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				25 231
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			6 700	
	Autres produits			56 807	36 765
	Total des produits d'exploitation			**7 494 714**	**9 071 153**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stocks			1 694 447	2 264 045
	Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stocks			6 190	
	Autres achats et charges externes (1)			4 643 293	5 636 200
	Impôts, taxes et versements assimilés			29 695	23 030
	Salaires			714 265	868 107
	Cotisations sociales			274 990	285 556
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			166 858	317 142
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				87 826
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			406 444	422 870
	Total des charges d'exploitation			7 936 181	9 904 775
	RESULTAT D'EXPLOITATION			(441 467)	(833 623)

(1) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	82 057	114 051
- Redevances de crédit-bail immobilier		

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(441 467)**	**(833 623)**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	222 758	913 500
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		1 716
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		(19 438)
	Reprises sur dépréciations et provisions	3 534 310	
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières	3 748 515	
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers	**7 505 583**	**895 779**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 960 727	8 846 998
	Intérêts et charges assimilées (3)	(218 334)	271 329
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	8 781 600	
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	**10 523 993**	**9 118 327**
	RESULTAT FINANCIER	**(3 018 410)**	**(8 222 549)**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**(3 459 877)**	**(9 056 172)**
	Produits exceptionnels	**22 170 266**	**2 444 445**
	Charges exceptionnelles	**1 894 118**	**3 665 543**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**20 276 148**	**(1 221 098)**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		9 124
	Total des produits	**37 170 563**	**12 411 376**
	Total des charges	**20 354 292**	**22 697 770**
	BENEFICE OU PERTE	**16 816 271**	**(10 286 394)**
	(2) dont produits concernant les entités liées		894 234
	(3) dont intérêts concernant les entités liées		13 679

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025, sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du Règlement de l'Autorité des Normes Comptable n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Le bilan de l'exercice présente un total de **26 317 886** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **37 170 563** euros et un total **charges** de **20 354 292** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **16 816 271** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
Ces immobilisations sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
Des provisions pour dépréciations sont comptabilisées en cas d'indices de perte de valeur.

Les frais de recherche sont amortis selon la méthode linéaire sur 2 à 3 ans. La société est amenée à réaliser des développements logiciels ayant vocation à être commercialisés. Les coûts sont constitués par la masse salariale chargée affectée à ces développements et sont comptabilisés en « Immobilisations en cours » pendant la phase de conception de ces logiciels, puis transférés au poste « Immobilisations incorporelles » dès lors qu'ils sont prêts à être commercialisés.

Règles et Méthodes Comptables

Les frais de recherche peuvent faire l'objet d'une dépréciation exceptionnelle dès lors qu'ils ne répondent plus aux critères d'activation.

Les marques acquises sont comptabilisées en immobilisations incorporelles. La société est titulaire d'un droit légal (droit de propriété industrielle). L'acquisition de ce droit constitue en principe une présomption de contrôle suffisante dans la mesure où il est opposable aux tiers et peut ainsi leur restreindre l'accès aux avantages générés par l'élément. Les marques acquises sont ainsi comptabilisées en immobilisations pour leur coût d'acquisition.

Ces marques ne sont pas amortissables, la durée de consommation des avantages économiques n'étant pas limitée à l'acquisition.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

oFrais d'établissement :	5 ans
oFrais de recherche et développement :	3 à 5 ans
oConcessions, brevets et licences :	3 ans
oAutres immobilisations incorporelles :	3 à 4 ans
oLogiciels :	3 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, en fonction de la durée de vie économique prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

oOuvrages d'infrastructures :	3 à 10 ans
oInstallations et agencements divers :	3 à 10 ans
oŒuvres d'art :	Non amortissables
oMatériel de transport :	3 à 5 ans
oMatériel de bureau et informatique :	3 à 10 ans
oMobilier :	3 à 10 ans
oImmobilisations corporelles en cours :	Non amortissables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et Méthodes Comptables

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Participations et créances rattachées

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires. Un amortissement dérogatoire est constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'utilité. Cette valeur d'utilité est appréciée par référence à des méthodes multicritères intégrant notamment les flux futurs actualisés, les multiples de chiffre d'affaires, les perspectives d'avenir et la quote-part de situation nette. Lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au coût d'acquisition des titres de participation, une provision pour dépréciation des titres de participation est constituée pour le montant de la différence.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont enregistrées lorsque la Société estime qu'à la date d'arrêté des comptes, une obligation légale ou de fait à l'égard d'un tiers provoquera probablement une sortie de ressources au bénéfice de tiers et qu'une estimation fiable peut être calculée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Emprunts et dettes

En date du 7 juin 2019, le Conseil d'Administration de la Société agissant dans le cadre de la délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 janvier 2019, a décidé l'émission de 1.000.000 obligations convertibles en actions (les « OCA ») au profit d'un établissement bancaire.

Le 11 juin 2019, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a souscrit un emprunt obligataire convertible de 1M€ pour une durée de 7 années et à un taux d'intérêt annuel de 5%.

125.000 OC de 8€ chacune ont alors été émises et sont convertibles à raison d'1 action pour 1 obligation dans les cas suivants :

Règles et Méthodes Comptables

- demande par l'un des partenaires financiers de Mare Nostrum dans le cadre d'un besoin de renforcement des fonds propres de la société ;
- toute opération juridique portant sur le capital de Mare Nostrum et faisant perdre au concert des associés fondateurs sa qualité d'actionnaire disposant du plus grand nombre d'actions (directe ou indirecte) de Mare Nostrum.

Les OC non converties à leur échéance bénéficieront d'une prime de non-conversion, qui est provisionnée.

Dans le cadre du plan de redressement, une partie de l'emprunt obligataire a été abandonnée par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et la provision correspondant à la prime de non conversion a été reprise.

Les passifs financiers comprennent les emprunts et autres dettes porteuses d'intérêt.

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission d'un passif sont étalés linéairement sur la durée du passif concerné.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires issu des activités de Mare Nostrum est reconnu et présenté de la manière suivante :

- Ventes de marchandises et refacturations : il s'agit de l'activité centrale d'achat de Mare Nostrum envers le sociétés du Groupe Mare Nostrum
- Prestations de service : il s'agit des prestations entrant dans le champ des conventions intra-groupe et composées essentiellement des redevances de marques ou de licences.

Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité de la société à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Les taux de dépréciation appliqués sont :

- 100 % en cas de Liquidation Judiciaire
- 80 % en cas de Redressement Judiciaire
- 50 % en cas de Procédure de Sauvegarde ou Litige avéré

Règles et Méthodes Comptables

Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en dotations aux provisions.

Ces règles ne s'appliquent pas pour les sociétés du groupe en redressement judiciaire ou en procédure de sauvegarde.

MARE NOSTRUM a par ailleurs souscrit une assurance-crédit qui couvre une partie des risques d'impayés et peut permettre au Groupe d'être indemnisé en cas de non-paiement de ses créances commerciales issues de son activité travail temporaire. Lorsqu'une nouvelle créance douteuse est transférée à l'assurance-crédit, elle est enregistrée en perte irrécouvrable dès lors que l'assurance indemnise la société. Tant que l'assurance n'a pas confirmé sa prise en charge, une provision pour dépréciation est constatée.

Ce document contient une mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Annexe libre 2

Changements de méthode comptable :

Conformément au règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, l'entreprise applique pour la première fois, au titre du présent exercice, les nouvelles dispositions prévues par ce texte.
Cette première application constitue un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation comptable, appliqué de manière prospective.

Les principaux impacts significatifs du changement de réglementation comptable sur les postes de l'exercice 2025 sont présentés ci-après :

- Cessions d'immobilisations :

Au titre de l'exercice 2025, les cessions d'immobilisations corporelles ont généré un produit de cession de 7 k€ et une valeur nette comptable des actifs cédés de 0€, comptabilisés en résultat d'exploitation, alors qu'ils étaient présentés sur les exercices antérieurs en résultat exceptionnel.

Les cessions d'immobilisations financières ont généré un produit de cession de 3 749 K€ et une valeur nette comptable des actifs cédés de 8 782 K€ comptabilisés en résultat financier, alors qu'ils étaient présentés sur les exercices antérieurs en résultat exceptionnel.

- Remboursements de frais de personnel divers (formation, IJSS,...)

Les remboursements de frais de personnel comptabilisés en 2025 s'élèvent à 51k€ et sont présentés en diminution des charges de personnel, alors qu'ils étaient enregistrés sur les exercices antérieurs en transferts de charges.

- Résultat exceptionnel :

Conformément à l'application du règlement ANC 2022-06, les charges et produits exceptionnels comptabilisés au titre de l'exercice clos au 31/12/2025 sont liés à un évènement majeur et inhabituel (plan de redressement).

Les produits exceptionnels qui s'élèvent à 22 170 K€ sont composés des abandons de créances intervenus dans le cadre de la procédure ainsi que des refacturations de frais correspondants réalisés aux filiales .

Les charges exceptionnelles s'élèvent quant à elles à 1 894 K€. Elles sont composées des frais et honoraires liés à la procédure ainsi qu'aux ajustements de dettes intervenus dans ce cadre.

De plus, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative 2024 pour respecter les nouveaux modèles :

ACTIF :

Ce document contient une mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Annexe libre 2

Immobilisations financières : Les "Autres titres immobilisés" (1 080 K€) et les "Autres immobilisations financières"(-571 K€) étaient regroupés sur une ligne "Autres immobilisations financières" (531 K€)

Charges constatées d'avance : Les charges constatées d'avance sont désormais présentées dans la catégorie "créances" alors qu'elles figuraient dans les "comptes de régularisations" en 2024 (123 K€)

COMPTE DE RESULTAT :

La "Production vendue (biens)" et la "Production vendue (services)" sont désormais regroupées dans une ligne unique "Production vendue" (8 084 K€ en 2024)

Faits marquants de l'exercice

Continuité d'exploitation

Depuis 2023, les conséquences de la crise sanitaire et la conjoncture économique ont durablement impacté les comptes et la trésorerie du groupe Mare Nostrum.

Ce dernier a été confronté à des pressions financières accrues en raison d'un ralentissement de ses activités ayant entrainé la mise en place du plan « Horizon 2025 », du remboursement de ses échéances (notamment du PGE) et d'une baisse de l'activité en travail temporaire plus importante que prévu sur le deuxième semestre 2023. Dans ce contexte et face aux incertitudes du marché, la société a souhaité protéger sa trésorerie et a demandé l'ouverture d'une procédure collective auprès du Tribunal de Commerce de Grenoble en date du 22 janvier 2024 avec pour objectifs de protéger les intérêts de l'entreprise, de ses employés et de ses partenaires commerciaux, d'accélérer et de renforcer les actions de réorganisation prévues dans le plan « Horizon 2025 » et d'étudier différentes sources de financement complémentaires pour surmonter les défis financiers auxquels elle est confrontée.

Le conseil d'administration a arrêté les comptes au 31 décembre 2025 dans une perspective de continuité d'exploitation.

Plan de redressement

Le groupe MARE NOSTRUM a engagé dès 2023 une importante réorganisation et un plan d'économies de coûts (« Horizon 2025 »).

Parmi les actions de réorganisation prévues dans le plan « Horizon 2025 » déjà initiées figuraient :

Ce document contient une mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Annexe libre 2

- Une réduction de la masse salariale notamment concernant le personnel permanent

- Une baisse de l'ensemble des frais de structure (fermeture d'agences, réorganisation interne, baisse des coûts informatiques...)

-L'arrêt de certaines activités déficitaires le recentrage sur son cœur de métier, à savoir le Travail Temporaire, le Recrutement et la Formation. En parallèle, et toujours dans l'objectif de renforcer ses fonds propres, le Groupe étudie également la cession de certaines filiales du groupe.

Dans le cadre de sa restructuration, les plans de redressement judiciaire ont été homologués par le Tribunal de Commerce de Grenoble le 21 juillet pour Mare Nostrum et le 4 août pour l'ensemble de ses filiales. Les sociétés respectent un plan de redressement pendant lequel elles remboursent un échéancier.

Des abandons de créances significatives ont été consenties par les créanciers pour un total supérieur à 21 M€.

L'échéancier du plan de dressement fait état d'un total de dettes s'élevant à 6 402 917 €. La somme de 5 909 € a été réglée le 09/10/2025. Le solde, soit 6 397 008 euros, a été affecté dans des comptes spécifiques regroupés par catégorie de dettes.

L'échéancier relatif auxdites dettes se présente de la manière suivante :

	Total	- d'1 an	+ d'1 an
Associés =	641 529 €	127 320 €	514 208 €
Autres =	20 220 €	4 044 €	16 176 €
Emprunts =	2 340 148 €	198 993 €	2 141 156 €
Etat =	2 794 441 €	69 861 €	2 724 580 €
Etablissements bancaires =	385 758 €	25 717 €	360 041 €
Fournisseurs =	186 193 €	17 796 €	168 397 €
Organismes sociaux =	28 718 €	718 €	28 000 €
	6 397 008 €	444 450 €	5 952 558 €

Perspectives de trésorerie

Ce document contient une mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Annexe libre 2

Le plan de trésoerie réalisé pour l'année 2026 permet de maintenir une trésorerie très positive toute l'année.

Prise de participation

Il est intervenu une prise de participation de 470 K€ envers la société AGORUM

Sorties de titres de participation

Les sociétés ALTROS et AT PATRIMOINE ont été cédées sur l'exercice pour, respectivement, la somme de 516 K€ et 3 237 K€. Lesdites cessions ont généré une moins-values globale d'un montant de 5 033 K€.

2I070 ayant été radiée au cours de l'exercice, les titres correspondants ont également été sortis de l'actif.

Lesdits titres avaient été provisionnés à hauteur de 3 534 K€. Les provisions correspondantes ont été reprises.

Provisions pour dépréciations

De nouvelles provisions pour dépréciation des titres ont été comptabilisées sur l'exercice pour un montant global de 1 720 K€. En parallèle, les provisions antérieurement comptabilisées sur les titres cédés et sortis au cours de l'exercice ont, quant à elles, été reprises pour 3 534 K€.

La provision totale au 31/12/2025 s'élève à 11 272 K€.

Le détail des dépréciations des filiales et participations (> 10 %) figure dans le tableau des filiales et participations.

Evénements postérieurs à la clôture

Au 1er semestre 2026 : la société honore l'exécution de son plan de redressement homologué, et poursuit ses perspectives opérationnelles et stratégiques 2026.

Le groupe déploie sa stratégie en lien avec son plan de redressement.

Le 14 février 2026, la filiale Platinium CQFT est sortie de sa procédure de redressement judiciaire.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement	2 625					2 625
	Frais de développement	887 980					887 980
	Autres immobilisations incorporelles	1 522 427					1 522 427
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**2 413 032**					**2 413 032**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre	2 805					2 805
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	32 874					32 874
	Instal., agencement, aménagement divers	1 068 986		20 413			1 089 400
	Matériel de transport	37 376				10 332	27 044
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	490 642		11 641		34 953	467 330
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 632 683**		**32 055**		**45 285**	**1 619 453**
FINANCIERES	Participations	28 388 892		470 000		8 781 600	20 077 292
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	1 080 123		205 203		2 054	1 283 272
	Prêts et autres immobilisations financières	362 682		5 593		16 045	352 231
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**29 831 697**		**680 796**		**8 799 698**	**21 712 795**
	TOTAL	**33 877 412**		**712 851**		**8 844 983**	**25 745 280**

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement	5 A	L	2 625			2 625
	Frais de développement	3 à 5 A	L	887 980			887 980
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles	3 à 4 A	L	259 276	284	132	259 427
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**1 149 881**	**284**	**132**	**1 150 032**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre	5 A	L	2 805			2 805
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	5 A	L	10 410	9 862	3 287	16 985
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	5 à 10 A	L	640 636	186 557	61 943	765 250
	Matériel de transport	5 A	L	34 609	842	10 612	24 838
	Matériel de bureau, mobilier	1 à 8 A	L	401 340	52 478	52 474	401 344
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**1 089 800**	**249 739**	**128 316**	**1 211 223**
	TOTAL			**2 239 681**	**250 022**	**128 449**	**2 361 255**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	290 922		290 922	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**290 922**		**290 922**	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation	13 085 862	1 720 241	3 534 310	11 271 793
	Sur immobilisations : autres immo. financières	934 154	240 486		1 174 640
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	2 290 629	357 675	44 282	2 604 022
	Autres	8 580 128	133 331	8 165	8 705 294
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**24 890 773**	**2 451 733**	**3 586 757**	**23 755 749**
	TOTAL GENERAL	**25 181 695**	**2 451 733**	**3 877 679**	**23 755 749**
Dont dotations et reprises	- d'exploitation				
	- financières		1 960 727	3 534 310	
	- exceptionnelles		491 006	52 447	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

La reprise de 291 K€ est en lien avec l'emprunt obligataire (prime de non conversion) abandonné en partie dans le cadre du plan. Le produit correspondant a été comptabilisé dans un compte de produit exceptionnel et non pas en reprise exceptionnelle de provision.

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 635 502		1 635 502
	Clients douteux ou litigieux	2 904 480	2 904 480	
	Autres créances clients	6 197 206	6 197 206	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	6 200	6 200	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 455	2 455	
	Impôts sur les bénéfices	58 566	58 566	
	Taxes sur la valeur ajoutée	787 886	787 886	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	1 197	1 197	
	Groupe et associés	12 461 581	12 461 581	
	Débiteurs divers	1 775 917	1 775 917	
	Charges constatées d'avance	471 514	471 514	
	TOTAL DES CREANCES	**26 302 503**	**24 667 001**	**1 635 502**
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	386 684	386 684		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	2 340 148	198 992	2 085 252	55 904
	Emprunts et dettes financières divers	41 758	41 758		
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 906 414	3 738 017	163 674	4 723
	Personnel et comptes rattachés	132 291	132 291		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	101 249	73 249	7 898	20 103
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	878 789	878 789		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 805 755	81 175	768 471	1 956 109
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	195 420	195 420		
	Groupe et associés	9 696 774	9 182 566	514 208	
	Autres dettes	1 240 716	1 224 540	16 176	
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	21 725 998	16 133 481	3 555 679	2 036 839
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Cet état ne tient pas compte des échéances d'étalement qui seront proposées au tribunal de commerce, dans le cadre de l'éventuel plan de continuation, à la fin de la période d'observation en 2025.

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		**786 055**
Autres créances clients		**351 587**
CLIENTS - FAE (GROUPE)	348 000	
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	3 587	
Autres créances		**434 468**
FOURN RRR A OBTENIR	375 398	
AAR INTRAGROUPE	3 642	
PPJ - ORGANISMES - PROD. A REC	2 455	
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	1 197	
PRODUITS A RECEVOIR	51 775	

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	351 587	250 365	101 222	40,43
Autres créances	434 468	459 712	(25 244)	-5,49
TOTAL	786 055	710 077	75 978	10,70

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**4 217 216**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**925**
INTERETS COURUS A PAYER	925	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**1 254 900**
FNP INTRAGROUPE	12 600	
FOURN FACTURES NON PARVENUES.	1 213 402	
FOURN - FNP DEBITEURS HORS AN	28 898	
Dettes fiscales et sociales		**2 958 391**
PPJ - DETTES PROV. CONGES PAYE	62 854	
PPJ - AUTRES CHARGES A PAYER	25 000	
ORG SOC CHARGES A PAYER PRODTS A RECEVOI	37	
PPJ - URSSAF TAXE APP LIBERATO	661	
PPJ - CHARGES SUR CONGES A PAY	21 604	
ORG.SOC. AUTRES CHARGES A PAYER	10 000	
PPJ - ORGANISMES - AUTRES CHAR	4 714	
*** ORGANISMES SOCIAUX - PLAN DE REDRESSEMENT	28 718	
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	4 725	
PPJ - ETAT - AUTRES CHARGES A	5 276	
TA + FP	21	
PPJ - TA + FP	340	
*** ETAT - PLAN DE REDRESSEMENT	2 794 441	
Autres dettes		**3 000**
CHARGES A PAYER	3 000	

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	925	911 359	(910 434)	-99,90
Emprunts et dettes financières divers		350 401	(350 401)	100,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 254 900	873 456	381 444	43,67
Dettes fiscales et sociales	2 958 391	106 491	2 851 901	N/S
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	3 000		3 000	
TOTAL	4 217 216	2 241 706	1 975 510	88,13

Le solde de la ligne "Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit" en N-1 tel qu'il était présenté dans les annexes faisait état d'un montant de **201 746 €.** La colonne est différente sur 2025 suite à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		471 514	471 514
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			471 514

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	471 514	122 896	348 618	283,6
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	471 514	122 896	348 618	283,6

Mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Annexe libre

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN ACTIF :

Créances concernant les entreprises liées :

Créances clients :	8 127 277 €
Fournisseurs débiteurs :	204 643 €
Comptes courants :	12 379 838 €
Autres débiteurs divers :	1 020 781 €

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN PASSIF :

Dettes concernant les entreprises liées :

Dettes fournisseurs :	1 495 500 €
Clients créditeurs :	1 287 €
Comptes courants :	9 048 354 €
Autres créditeurs divers :	1 100 996 €

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	757 497				757 497
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	12 304 605	(12 304 605)			
Ecarts de réévaluation	42 899				42 899
Réserve légale	75 750				75 750
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(15 118 740)	2 018 211			(13 100 528)
Résultat de l'exercice	(10 286 394)	10 286 394		16 816 271	16 816 271
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**(12 224 383)**			**16 816 271**	**4 591 888**

Date de l'assemblée générale 30/05/2025
Dividendes attribués
[1] dont dividende provenant du résultat n-1
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 (12 224 383)
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif (12 224 383)
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 16 816 271

Capital social

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	7 574 968,00	0,1000	757 496,80
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**7 574 968,00**	**0,1000**	**757 496,80**

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2025
EMPRUNT	NATISSEMENT PARTS SOCIALES	BPA	500 000	88 897
EMPRUNT	CAUTION SOLIDAIRE RECUE DE AEQUOR	BPA	500 000	88 897
EMPRUNT	CAUTION SOLIDAIRE RECUE DE AEQUOR	CA	500 000	57 040
EMPRUNT	CAUTION SOLIDAIRE RECUE DE FSV	CA	200 000	14 599
		TOTAL	1 700 000	249 432

Identité de la société mère consolidant les comptes

31/12/2025

DENOMINATION SOCIALE - SIEGE SOCIAL	FORME	CAPITAL	% DETENU
AEQUOR 9 AVENUE DE CONSTANTINE 38100 GRENOBLE	SAS		

Suite à l'introduction en bourse de MARE NOSTRUM, la société a désormais l'obligation d'établir des comptes consolidés dont elle est l'entreprise consolidante selon le règlement ANC 2020-01.

Annexe libre

Rémunération des dirigeants :

Le 20 février 2020, le Conseil d'Administration de Mare Nostrum a fixé les rémunérations de ses dirigeants mandataires sociaux nommés par l'Assemblée Générale tenue le 18 janvier 2019.
En conformité avec ce Conseil et au titre de l'exercice clos au 31/12/2025, les rémunérations ont été le suivantes :

- Monsieur Nicolas Cuynat : 36 000 € annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général,
- Monsieur Thierry de Vignemont : 19 490€ annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué,

auxquelles peut s'ajouter pour chacun un avantage en nature dans la limite de 1 000 € par mois.

Les sociétés Financière Saint Vial et Vignemont Tous Travaux ont par ailleurs respectivement été nommées Président Directeur Général, Directeur Général Délégué et Directeur Général Délégué de la Société 2iD, filiale à 95% de Mare Nostrum, et sont rémunérées au titre de ces mandats sociaux. A ainsi été mise en place par une Assemblée Générale du 27 décembre 2018, une rémunération fixe de 180 000 € annuels pour 2ID et une rémunération de 54 000€ pour Vignemont tous Travaux, personnes morales mandataires sociaux.

Effectif
L'effectif de la société s'élève à 21 salariés.

Engagement en matière de pension et de retraite
Pour les indemnités de fin de carrière, la méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective.

L'engagement correspondant aux services antérieurs, c'est-à-dire selon l'ancienneté du salarié acquise à la date d'évaluation.

L'engagement correspondant aux services futurs, c'est-à-dire aux droits susceptibles d'être acquis par le salarié entre la date d'évaluation et la date probable de départ en retraite.

L'estimation des engagements prend en compte la probabilité pour un salarié d'être vivant dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite. Elle est pondérée par un taux d'actualisation financier qui varie chaque année et qui est publié.
D'autre part, l'étude actuarielle est réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques propres aux entités consolidées. Ces paramètres sont les suivants au 31 décembre 2025 :

Annexe libre

Taux de progression des salaires = 2%
Age de départ à la retraite = 67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non-cadres
Taux de rotation des salariés = 1% pour les cadres et 2% pour les non-cadres
Table de mortalité utilisée = TV 88/90
Taux d'actualisation financier = 3,96 %
Le départ intervient à l'initiative du salarié.

Pour rappel,ils étaient les suivants au 31 décembre 2024 :

Taux de progression des salaires = 2%
Age de départ à la retraite = 67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non-cadres
Taux de rotation des salariés = 1% pour les cadres et 2% pour les non-cadres
Table de mortalité utilisée = TV 88/90
Taux d'actualisation financier = 3,38%
Le départ intervient à l'initiative du salarié.

Le montant de la dette actuarielle au 31/12/2025 s'élève à 8 978 euros.

Ventilation du chiffre d'affaires

Nature du chiffre d'affaires	31/12/2025		31/12/2024	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Ventes de marchandises	1 084 080	14,63%	903 524	10,05%
Prestations de services	5 297 627	71,50%	6 330 630	70,44%
Produits des activités annexes	1 028 001	13,87%	1 753 003	19,51%
Rabais, remises et ristournes accordées	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL	**7 409 708**	**100,00%**	**8 987 157**	**100,00%**

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexe libre

Autres informations

Au 31 décembre 2025, la société présente un déficit reportable de 1 792 108 €.

Pour rappel, le solde du déficit reportable au 31/12/2024 était de 21 665 544 €. La différence, soit 19 873 436 €, constitue le bénéfice fiscal de la société au 31/12/2025.

TABLEAU DES FILIALES

FILIALES	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES	QP du capital	VB des titres	VN des titres	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
2020	72 748 €	740 252 €	82%	660 518 €	660 518 €			5 472 743 €	-342 764 €	
2060	100 000 €	407 444 €	76%	38 000 €	38 000 €			1 807 655 €	-78 867 €	
2080	*procédure*		94%	47 000 €	0 €			*procédure*		
2100	203 735 €	724 336 €	76%	366 180 €	366 180 €			6 941 010 €	58 899 €	
2EO	718 200 €	223 144 €	85%	2 791 406 €	1 191 406 €			1 994 398 €	-806 463 €	
AC020	100 000 €	43 980 €	80%	204 898 €	204 898 €			2 180 700 €	-184 364 €	
AC050			99%	690 251 €	0 €					
AC060	50 000 €	107 228 €	80%	232 281 €	0 €			1 734 990 €	-199 840 €	
AC070	*procédure*		95%	639 588 €	0 €			*procédure*		
AC080	*procédure*		100%	429 025 €	0 €			*procédure*		
AC110	*procédure*		95%	287 798 €	0 €			*procédure*		
AC120	*procédure*		95%	47 450 €	0 €			*procédure*		
AC140	*procédure*		99%	282 308 €	0 €			*procédure*		
AC150	*procédure*		94%	47 000 €	0 €			*procédure*		
AC160	*procédure*		94%	47 000 €	0 €			*procédure*		
AC170	*procédure*		94%	47 000 €	0 €			*procédure*		
AC180	*procédure*		76%	22 800 €	0 €			*procédure*		
AC190	*procédure*		94%	31 458 €	0 €			*procédure*		
AC200	81 482 €	1 180 919 €	98%	1 331 121 €	1 331 121 €			7 024 316 €	-214 907 €	
AC220	*procédure*		76%	22 800 €	0 €			*procédure*		
AC230	*procédure*		94%	29 186 €	0 €			*procédure*		
ACVILA	1 000 €	-71 527 €	51%	5 100 €	5 100 €			294 742 €	84 818 €	
AGENCE UNIQUE	10 000 €	114 783 €	76%	426 841 €	426 841 €			1 352 414 €	-78 648 €	
AGORUM	583 000 €	384 988 €	97%	470 000 €	470 000 €			808 152 €	-53 803 €	
ALTITUDE FACILITIES EVENT	*procédure*		100%	380 991 €	0 €			*procédure*		
ARCADIA AURA	1 000 €	-180 489 €	94%	940 €	940 €			480 844 €	84 911 €	
ARCADIA BFC	1 000 €	-399 380 €	94%	940 €	940 €			94 356 €	-82 005 €	
C039	*procédure*		76%	38 000 €	0 €			*procédure*		
C030	*procédure*		76%	38 000 €	0 €			*procédure*		
C040	51 025 €	118 399 €	76%	60 800 €	0 €			9 229 719 €	-341 730 €	
COMMUNITY WEB	*procédure*		85%	7 570 €	0 €			*procédure*		
E INTERIM	67 788 €	-184 663 €	98%	457 297 €	274 318 €			927 996 €	-77 124 €	
ECOSPHYR	N/C		51%	17 035 €	17 035 €			N/C		
E3020	*procédure*		89%	44 400 €	0 €			*procédure*		
ELP01	186 000 €	-211 899 €	100%	49 001 €	49 001 €			3 613 713 €	3 354 €	
ELP02	100 000 €	-183 067 €	100%	97 000 €	0 €			0 €	-32 292 €	
ELP05	10 000 €	-772 444 €	94%	9 400 €	9 400 €			41 580 €	11 210 €	
FOCS CONSULT	10 000 €	54 836 €	76%	3 800 €	0 €			79 361 €	6 271 €	
GO MOBILITE	4 000 €	71 705 €	70%	2 800 €	0 €			70 206 €	-15 299 €	
GRFA	*procédure*		87%	10 000 €	0 €					
IMWA	1 000 €	-7 489 €	94%	940 €	0 €			0 €	-611 €	
INALVEA	5 000 €	821 330 €	80%	1 665 700 €	947 850 €			488 770 €	-378 587 €	
LINKEYS SUISSE	83 150 €	-1 433 809 €	92%	486 482 €	200 000 €			44 015 €	24 271 €	
M018	551 778 €	158 020 €	94%	416 954 €	416 954 €			4 695 437 €	-129 902 €	
MAGN20	*procédure*		94%	6 063 €	0 €			*procédure*		
MN DEVELOPPEMENT	*procédure*		84%	4 700 €	0 €			*procédure*		
NEPTUNE RH	76 720 €	8 880 €	80%	70 239 €	11 304 €			231 434 €	-87 806 €	
NEW GEST	*procédure*		94%	46 577 €	0 €			*procédure*		
NRH APT	8 000 €	-448 151 €	76%	6 080 €	0 €			458 248 €	53 834 €	
NRH016	100 000 €	-487 922 €	94%	94 000 €	0 €			733 213 €	-86 628 €	
NRH020	52 100 €	280 982 €	76%	74 021 €	74 021 €			250 851 €	-30 031 €	
NRH030	*procédure*		94%	180 116 €	0 €			*procédure*		
NRH31	*procédure*		100%	9 333 €	0 €			*procédure*		
NRH80	*procédure*		100%	10 000 €	0 €			*procédure*		
NRH75	*procédure*		100%	56 804 €	0 €			*procédure*		
PLATINIUM	2 562 733 €	126 077 €	100%	2 845 401 €	127 426 €			1 427 677 €	-151 279 €	
T000	140 240 €	980 932 €	81%	178 777 €	178 777 €			6 070 111 €	82 812 €	
T070	38 512 €	989 196 €	94%	108 827 €	45 234 €			6 403 985 €	-130 268 €	
T080	*procédure*		94%	70 408 €	0 €			*procédure*		
T090	*procédure*		100%	731 066 €	0 €			*procédure*		
T100	175 526 €	131 456 €	97%	856 014 €	856 014 €			2 446 340 €	-162 186 €	
T120	22 317 €	68 957 €	77%	17 202 €	17 202 €			1 849 225 €	-54 902 €	
T150	9 584 €	185 134 €	94%	8 080 €	8 080 €			1 748 942 €	-35 779 €	
T160	22 944 €	374 845 €	95%	589 638 €	589 638 €			4 636 691 €	-46 474 €	
T170	80 000 €	-10 156 €	84%	56 000 €	56 000 €			8 009 018 €	-127 074 €	
T180	*procédure*		95%	297 466 €	0 €			*procédure*		
T190	*procédure*		94%	47 000 €	0 €			*procédure*		
T200	*procédure*		94%	55 021 €	0 €			*procédure*		
T220	*procédure*		94%	61 468 €	0 €			*procédure*		
T240	36 370 €	378 873 €	94%	49 115 €	49 115 €			4 085 887 €	-91 297 €	
T250	*procédure*		76%	22 800 €	0 €			*procédure*		
T260	*procédure*		76%	22 800 €	0 €			*procédure*		
T270	*procédure*		76%	22 800 €	0 €			*procédure*		
TERRA NOSTRA DEV	*procédure*		94%	206 520 €	0 €			*procédure*		
TSO	100 000 €	180 763 €	83%	97 363 €	97 363 €			1 908 561 €	-109 405 €	
UNITY	15 000 €	128 838 €	59%	189 500 €	189 500 €			442 803 €	14 806 €	

TABLEAU DES PARTICIPATIONS

FILIALES	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES	QP du capital	VB des titres	VN des titres	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
AC DEV	*N/C*		12,50%	125,00 €	125 €			*N/C*		
AV EUROPE	*N/C*		33,98%	300,00 €	300 €			*N/C*		
CONTACT D PRO	10 000 €	99 811 €	40,00%	4 000,00 €	4 000 €			150 053 €	10 982 €	
GDS 21	*procédure*		33,33%	1 000,00 €	0 €			*procédure*		
LUDOVINO	5 000 €	-36 579 €	34,00%	1 700,00 €	1 700 €				-2 328 €	
TER 1	*procédure*		10,00%	5 000,00 €	5 000 €			*procédure*		
TIKOPIA	*procédure*		10,00%	1 000,00 €	1 000 €			*procédure*		

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Grant Thornton
Commissaire aux Comptes
44, Quai Charles de Gaulle
69006 Lyon

Youxta Audit
Commissaire aux Comptes
5/7, avenue de Poumeyrol
69300 Caluire-et-Cuire

Mare Nostrum
Société anonyme
au capital de 757 496,80 euros
9, avenue de Constantine
38100 Grenoble

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

MARE NOSTRUM
Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société Mare Nostrum,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Mare Nostrum relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les sous-paragraphes « Continuité d'exploitation » et « Plan de redressement » de la note 1.1 « Faits marquants » de l'annexe des comptes annuels qui exposent notamment les actions de réorganisation engagées par la société pour assurer la continuité d'exploitation dans le cadre du plan de redressement judiciaire homologué par le Tribunal de Commerce de Grenoble le 21 juillet 2025.

- Le paragraphe « Changements de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose les impacts liés à la première application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation et créances rattachées sont évalués selon les modalités décrites dans les notes « Participations et créances rattachées » et « Provisions pour dépréciations » de la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que les notes de l'annexe

donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de

fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon et Caluire-et-Cuire, le 22 mai 2026

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton Membre français de Grant Thornton International	Youxta Audit
Katia Flèche Associée	Geoffroy Joly Associé

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025 Brut	31/12/2025 Amort. et Dépréc.	31/12/2025 Net	31/12/2024 Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)	2 625	2 625		
	IMMO BILISATIONS INCO RPO RELLES				
	Frais de développement	887 980	887 980		
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 289 664	26 664	1 263 000	1 263 000
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	232 763	232 763		151
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMO BILISATIONS CO RPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	2 805	2 805		
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	32 874	16 985	15 889	22 464
	Autres immobilisations corporelles	1 583 774	1 191 433	392 341	520 419
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMO BILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	20 077 292	11 271 793	8 805 499	15 303 030
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	1 283 272	1 174 640	108 632	145 969
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	352 231	0	352 231	362 682
	Total de l'actif immobilisé (III)	**25 742 655**	**14 805 063**	**10 937 592**	**17 617 715**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				242 567
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	9 101 686	2 604 022	6 497 664	7 221 282
	Autres créances	15 093 801	8 705 294	6 388 507	8 601 592
	Charges constatées d'avance	471 514		471 514	122 896
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MO BILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres	1 474 438		1 474 438	1 474 438
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	548 172		548 172	6 203
	Total de l'actif circulant (IV)	**26 689 611**	**11 309 316**	**15 380 295**	**17 668 978**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**52 434 891**	**26 117 004**	**26 317 886**	**35 286 693**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		1 187 179
(2) dont créances à moins d'un an	24 667 001	28 003 707

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 757 497)	757 497	757 497
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		12 304 605
	Ecarts de réévaluation	42 899	42 899
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	75 750	75 750
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(13 100 528)	(15 118 740)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**16 816 271**	**(10 286 394)**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**4 591 888**	**(12 224 383)**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		290 922
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		**290 922**
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		1 000 000
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	2 726 832	18 970 242
	Emprunts et dettes financières divers (2)	9 738 532	16 144 585
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 906 414	4 911 288
	Dettes fiscales et sociales	3 918 084	3 709 195
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	195 420	382 800
	Autres dettes	1 240 716	2 092 548
	Produits constatés d'avance		9 494
	Total des dettes (1)	**21 725 998**	**47 220 153**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**26 317 886**	**35 286 693**

(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	16 133 481	30 144 261
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	1 084 080		1 084 080	903 524
	Production vendue	6 325 627		6 325 627	8 083 632
	Montant net du chiffre d'affaires	**7 409 707**		**7 409 707**	**8 987 156**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions			21 500	22 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				25 231
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			6 700	
	Autres produits			56 807	36 765
	Total des produits d'exploitation			**7 494 714**	**9 071 153**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			1 694 447	2 264 045
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			6 190	
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			4 643 293	5 636 200
	Impôts, taxes et versements assimilés			29 695	23 030
	Salaires			714 265	868 107
	Cotisations sociales			274 990	285 556
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			166 858	317 142
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				87 826
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			406 444	422 870
	Total des charges d'exploitation			**7 936 181**	**9 904 775**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(441 467)**	**(833 623)**

(1) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	82 057	114 051
- Redevances de crédit-bail immobilier		

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(441 467)**	**(833 623)**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	222 758	913 500
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		1 716
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		(19 438)
	Reprises sur dépréciations et provisions	3 534 310	
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières	3 748 515	
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers	**7 505 583**	**895 779**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 960 727	8 846 998
	Intérêts et charges assimilées (3)	(218 334)	271 329
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	8 781 600	
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	**10 523 993**	**9 118 327**
	RESULTAT FINANCIER	**(3 018 410)**	**(8 222 549)**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**(3 459 877)**	**(9 056 172)**
	Produits exceptionnels	**22 170 266**	**2 444 445**
	Charges exceptionnelles	**1 894 118**	**3 665 543**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**20 276 148**	**(1 221 098)**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		9 124
	Total des produits	**37 170 563**	**12 411 376**
	Total des charges	**20 354 292**	**22 697 770**
	BENEFICE OU PERTE	**16 816 271**	**(10 286 394)**

(2) dont produits concernant les entités liées		894 234
(3) dont intérêts concernant les entités liées		13 679

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025, sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du Règlement de l'Autorité des Normes Comptable n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Le bilan de l'exercice présente un total de **26 317 886** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **37 170 563** euros et un total **charges** de **20 354 292** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **16 816 271** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
Ces immobilisations sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
Des provisions pour dépréciations sont comptabilisées en cas d'indices de perte de valeur.

Les frais de recherche sont amortis selon la méthode linéaire sur 2 à 3 ans. La société est amenée à réaliser des développements logiciels ayant vocation à être commercialisés. Les coûts sont constitués par la masse salariale chargée affectée à ces développements et sont comptabilisés en « Immobilisations en cours » pendant la phase de conception de ces logiciels, puis transférés au poste « Immobilisations incorporelles » dès lors qu'ils sont prêts à être commercialisés.

Règles et Méthodes Comptables

Les frais de recherche peuvent faire l'objet d'une dépréciation exceptionnelle dès lors qu'ils ne répondent plus aux critères d'activation.

Les marques acquises sont comptabilisées en immobilisations incorporelles. La société est titulaire d'un droit légal (droit de propriété industrielle). L'acquisition de ce droit constitue en principe une présomption de contrôle suffisante dans la mesure où il est opposable aux tiers et peut ainsi leur restreindre l'accès aux avantages générés par l'élément. Les marques acquises sont ainsi comptabilisées en immobilisations pour leur coût d'acquisition.

Ces marques ne sont pas amortissables, la durée de consommation des avantages économiques n'étant pas limitée à l'acquisition.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

oFrais d'établissement :	5 ans
oFrais de recherche et développement :	3 à 5 ans
oConcessions, brevets et licences :	3 ans
oAutres immobilisations incorporelles :	3 à 4 ans
oLogiciels :	3 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, en fonction de la durée de vie économique prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

oOuvrages d'infrastructures :	3 à 10 ans
oInstallations et agencements divers :	3 à 10 ans
oŒuvres d'art :	Non amortissables
oMatériel de transport :	3 à 5 ans
oMatériel de bureau et informatique :	3 à 10 ans
oMobilier :	3 à 10 ans
oImmobilisations corporelles en cours :	Non amortissables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et Méthodes Comptables

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Participations et créances rattachées

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires. Un amortissement dérogatoire est constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'utilité. Cette valeur d'utilité est appréciée par référence à des méthodes multicritères intégrant notamment les flux futurs actualisés, les multiples de chiffre d'affaires, les perspectives d'avenir et la quote-part de situation nette. Lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au coût d'acquisition des titres de participation, une provision pour dépréciation des titres de participation est constituée pour le montant de la différence.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont enregistrées lorsque la Société estime qu'à la date d'arrêté des comptes, une obligation légale ou de fait à l'égard d'un tiers provoquera probablement une sortie de ressources au bénéfice de tiers et qu'une estimation fiable peut être calculée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Emprunts et dettes

En date du 7 juin 2019, le Conseil d'Administration de la Société agissant dans le cadre de la délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 janvier 2019, a décidé l'émission de 1.000.000 obligations convertibles en actions (les « OCA ») au profit d'un établissement bancaire.

Le 11 juin 2019, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a souscrit un emprunt obligataire convertible de 1M€ pour une durée de 7 années et à un taux d'intérêt annuel de 5%.

125.000 OC de 8€ chacune ont alors été émises et sont convertibles à raison d'1 action pour 1 obligation dans les cas suivants :

Règles et Méthodes Comptables

- demande par l'un des partenaires financiers de Mare Nostrum dans le cadre d'un besoin de renforcement des fonds propres de la société ;
- toute opération juridique portant sur le capital de Mare Nostrum et faisant perdre au concert des associés fondateurs sa qualité d'actionnaire disposant du plus grand nombre d'actions (directe ou indirecte) de Mare Nostrum.

Les OC non converties à leur échéance bénéficieront d'une prime de non-conversion, qui est provisionnée.

Dans le cadre du plan de redressement, une partie de l'emprunt obligataire a été abandonnée par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et la provision correspondant à la prime de non conversion a été reprise.

Les passifs financiers comprennent les emprunts et autres dettes porteuses d'intérêt.
Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission d'un passif sont étalés linéairement sur la durée du passif concerné.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires issu des activités de Mare Nostrum est reconnu et présenté de la manière suivante :

- Ventes de marchandises et refacturations : il s'agit de l'activité centrale d'achat de Mare Nostrum envers le sociétés du Groupe Mare Nostrum
- Prestations de service : il s'agit des prestations entrant dans le champ des conventions intra-groupe et composées essentiellement des redevances de marques ou de licences.

Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité de la société à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Les taux de dépréciation appliqués sont :

- 100 % en cas de Liquidation Judiciaire
- 80 % en cas de Redressement Judiciaire
- 50 % en cas de Procédure de Sauvegarde ou Litige avéré

Règles et Méthodes Comptables

Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en dotations aux provisions.

Ces règles ne s'appliquent pas pour les sociétés du groupe en redressement judiciaire ou en procédure de sauvegarde.

MARE NOSTRUM a par ailleurs souscrit une assurance-crédit qui couvre une partie des risques d'impayés et peut permettre au Groupe d'être indemnisé en cas de non-paiement de ses créances commerciales issues de son activité travail temporaire. Lorsqu'une nouvelle créance douteuse est transférée à l'assurance-crédit, elle est enregistrée en perte irrécouvrable dès lors que l'assurance indemnise la société. Tant que l'assurance n'a pas confirmé sa prise en charge, une provision pour dépréciation est constatée.

Ce document contient une mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Annexe libre 2

Changements de méthode comptable :

Conformément au règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, l'entreprise applique pour la première fois, au titre du présent exercice, les nouvelles dispositions prévues par ce texte.
Cette première application constitue un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation comptable, appliqué de manière prospective.

Les principaux impacts significatifs du changement de réglementation comptable sur les postes de l'exercice 2025 sont présentés ci-après :

- Cessions d'immobilisations :

Au titre de l'exercice 2025, les cessions d'immobilisations corporelles ont généré un produit de cession de 7 k€ et une valeur nette comptable des actifs cédés de 0€, comptabilisés en résultat d'exploitation, alors qu'ils étaient présentés sur les exercices antérieurs en résultat exceptionnel.

Les cessions d'immobilisations financières ont généré un produit de cession de 3 749 K€ et une valeur nette comptable des actifs cédés de 8 782 K€ comptabilisés en résultat financier, alors qu'ils étaient présentés sur les exercices antérieurs en résultat exceptionnel.

- Remboursements de frais de personnel divers (formation, IJSS,...)

Les remboursements de frais de personnel comptabilisés en 2025 s'élèvent à 51k€ et sont présentés en diminution des charges de personnel, alors qu'ils étaient enregistrés sur les exercices antérieurs en transferts de charges.

- Résultat exceptionnel :

Conformément à l'application du règlement ANC 2022-06, les charges et produits exceptionnels comptabilisés au titre de l'exercice clos au 31/12/2025 sont liés à un évènement majeur et inhabituel (plan de redressement).

Les produits exceptionnels qui s'élèvent à 22 170 K€ sont composés des abandons de créances intervenus dans le cadre de la procédure ainsi que des refacturations de frais correspondants réalisés aux filiales .

Les charges exceptionnelles s'élèvent quant à elles à 1 894 K€. Elles sont composées des frais et honoraires liés à la procédure ainsi qu'aux ajustements de dettes intervenus dans ce cadre.

De plus, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative 2024 pour respecter les nouveaux modèles :

ACTIF :

Ce document contient une mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Annexe libre 2

Immobilisations financières : Les "Autres titres immobilisés" (1 080 K€) et les "Autres immobilisations financières"(-571 K€) étaient regroupés sur une ligne "Autres immobilisations financières" (531 K€)

Charges constatées d'avance : Les charges constatées d'avance sont désormais présentées dans la catégorie "créances" alors qu'elles figuraient dans les "comptes de régularisations" en 2024 (123 K€)

COMPTE DE RESULTAT :

La "Production vendue (biens)" et la "Production vendue (services)" sont désormais regroupées dans une ligne unique "Production vendue" (8 084 K€ en 2024)

Faits marquants de l'exercice

Continuité d'exploitation

Depuis 2023, les conséquences de la crise sanitaire et la conjoncture économique ont durablement impacté les comptes et la trésorerie du groupe Mare Nostrum.

Ce dernier a été confronté à des pressions financières accrues en raison d'un ralentissement de ses activités ayant entrainé la mise en place du plan « Horizon 2025 », du remboursement de ses échéances (notamment du PGE) et d'une baisse de l'activité en travail temporaire plus importante que prévu sur le deuxième semestre 2023. Dans ce contexte et face aux incertitudes du marché, la société a souhaité protéger sa trésorerie et a demandé l'ouverture d'une procédure collective auprès du Tribunal de Commerce de Grenoble en date du 22 janvier 2024 avec pour objectifs de protéger les intérêts de l'entreprise, de ses employés et de ses partenaires commerciaux, d'accélérer et de renforcer les actions de réorganisation prévues dans le plan « Horizon 2025 » et d'étudier différentes sources de financement complémentaires pour surmonter les défis financiers auxquels elle est confrontée.

Le conseil d'administration a arrêté les comptes au 31 décembre 2025 dans une perspective de continuité d'exploitation.

Plan de redressement

Le groupe MARE NOSTRUM a engagé dès 2023 une importante réorganisation et un plan d'économies de coûts (« Horizon 2025 »).

Parmi les actions de réorganisation prévues dans le plan « Horizon 2025 » déjà initiées figuraient :

Ce document contient une mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Annexe libre 2

- Une réduction de la masse salariale notamment concernant le personnel permanent

- Une baisse de l'ensemble des frais de structure (fermeture d'agences, réorganisation interne, baisse des coûts informatiques...)

-L'arrêt de certaines activités déficitaires le recentrage sur son cœur de métier, à savoir le Travail Temporaire, le Recrutement et la Formation. En parallèle, et toujours dans l'objectif de renforcer ses fonds propres, le Groupe étudie également la cession de certaines filiales du groupe.

Dans le cadre de sa restructuration, les plans de redressement judiciaire ont été homologués par le Tribunal de Commerce de Grenoble le 21 juillet pour Mare Nostrum et le 4 août pour l'ensemble de ses filiales. Les sociétés respectent un plan de redressement pendant lequel elles remboursent un échéancier.

Des abandons de créances significatives ont été consenties par les créanciers pour un total supérieur à 21 M€.

L'échéancier du plan de dressement fait état d'un total de dettes s'élevant à 6 402 917 €. La somme de 5 909 € a été réglée le 09/10/2025. Le solde, soit 6 397 008 euros, a été affecté dans des comptes spécifiques regroupés par catégorie de dettes.

L'échéancier relatif auxdites dettes se présente de la manière suivante :

	Total	- d'1 an	+ d'1 an
Associés =	641 529 €	127 320 €	514 208 €
Autres =	20 220 €	4 044 €	16 176 €
Emprunts =	2 340 148 €	198 993 €	2 141 156 €
Etat =	2 794 441 €	69 861 €	2 724 580 €
Etablissements bancaires =	385 758 €	25 717 €	360 041 €
Fournisseurs =	186 193 €	17 796 €	168 397 €
Organismes sociaux =	28 718 €	718 €	28 000 €
	6 397 008 €	**444 450 €**	**5 952 558 €**

Perspectives de trésorerie

Ce document contient une mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Annexe libre 2

Le plan de trésoerie réalisé pour l'année 2026 permet de maintenir une trésorerie très positive toute l'année.

Prise de participation

Il est intervenu une prise de participation de 470 K€ envers la société AGORUM

Sorties de titres de participation

Les sociétés ALTROS et AT PATRIMOINE ont été cédées sur l'exercice pour, respectivement, la somme de 516 K€ et 3 237 K€. Lesdites cessions ont généré une moins-values globale d'un montant de 5 033 K€.

2I070 ayant été radiée au cours de l'exercice, les titres correspondants ont également été sortis de l'actif.

Lesdits titres avaient été provisionnés à hauteur de 3 534 K€. Les provisions correspondantes ont été reprises.

Provisions pour dépréciations

De nouvelles provisions pour dépréciation des titres ont été comptabilisées sur l'exercice pour un montant global de 1 720 K€. En parallèle, les provisions antérieurement comptabilisées sur les titres cédés et sortis au cours de l'exercice ont, quant à elles, été reprises pour 3 534 K€.

La provision totale au 31/12/2025 s'élève à 11 272 K€.

Le détail des dépréciations des filiales et participations (> 10 %) figure dans le tableau des filiales et participations.

Evénements postérieurs à la clôture

Au 1er semestre 2026 : la société honore l'exécution de son plan de redressement homologué, et poursuit ses perspectives opérationnelles et stratégiques 2026.

Le groupe déploie sa stratégie en lien avec son plan de redressement.

Le 14 février 2026, la filiale Platinium CQFT est sortie de sa procédure de redressement judiciaire.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement	2 625					2 625
	Frais de développement	887 980					887 980
	Autres immobilisations incorporelles	1 522 427					1 522 427
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**2 413 032**					**2 413 032**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre	2 805					2 805
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	32 874					32 874
	Instal., agencement, aménagement divers	1 068 986		20 413			1 089 400
	Matériel de transport	37 376				10 332	27 044
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	490 642		11 641		34 953	467 330
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 632 683**		**32 055**		**45 285**	**1 619 453**
FINANCIERES	Participations	28 388 892		470 000		8 781 600	20 077 292
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	1 080 123		205 203		2 054	1 283 272
	Prêts et autres immobilisations financières	362 682		5 593		16 045	352 231
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**29 831 697**		**680 796**		**8 799 698**	**21 712 795**
	TOTAL	**33 877 412**		**712 851**		**8 844 983**	**25 745 280**

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement	5 A	L	2 625			2 625
	Frais de développement	3 à 5 A	L	887 980			887 980
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles	3 à 4 A	L	259 276	284	132	259 427
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**1 149 881**	**284**	**132**	**1 150 032**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre	5 A	L	2 805			2 805
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	5 A	L	10 410	9 862	3 287	16 985
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	5 à 10 A	L	640 636	186 557	61 943	765 250
	Matériel de transport	5 A	L	34 609	842	10 612	24 838
	Matériel de bureau, mobilier	1 à 8 A	L	401 340	52 478	52 474	401 344
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**1 089 800**	**249 739**	**128 316**	**1 211 223**
	TOTAL			**2 239 681**	**250 022**	**128 449**	**2 361 255**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse-ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	290 922		290 922	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**290 922**		**290 922**	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles				
	Sur immobilisations corporelles				
	Sur immobilisations des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations titres de participation	13 085 862	1 720 241	3 534 310	11 271 793
	Sur immobilisations autres immo. financières	934 154	240 486		1 174 640
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	2 290 629	357 675	44 282	2 604 022
	Autres	8 580 128	133 331	8 165	8 705 294
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**24 890 773**	**2 451 733**	**3 586 757**	**23 755 749**
	TOTAL GENERAL	**25 181 695**	**2 451 733**	**3 877 679**	**23 755 749**
	Dont dotations et reprises - d'exploitation				
	Dont dotations et reprises - financières		1 960 727	3 534 310	
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles		491 006	52 447	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

La reprise de 291 K€ est en lien avec l'emprunt obligataire (prime de non conversion) abandonné en partie dans le cadre du plan. Le produit correspondant a été comptabilisé dans un compte de produit exceptionnel et non pas en reprise exceptionnelle de provision.

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 635 502		1 635 502
	Clients douteux ou litigieux	2 904 480	2 904 480	
	Autres créances clients	6 197 206	6 197 206	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	6 200	6 200	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 455	2 455	
	Impôts sur les bénéfices	58 566	58 566	
	Taxes sur la valeur ajoutée	787 886	787 886	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	1 197	1 197	
	Groupe et associés	12 461 581	12 461 581	
	Débiteurs divers	1 775 917	1 775 917	
	Charges constatées d'avance	471 514	471 514	
	TOTAL DES CREANCES	**26 302 503**	**24 667 001**	**1 635 502**
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	386 684	386 684		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	2 340 148	198 992	2 085 252	55 904
	Emprunts et dettes financières divers	41 758	41 758		
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 906 414	3 738 017	163 674	4 723
	Personnel et comptes rattachés	132 291	132 291		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	101 249	73 249	7 898	20 103
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	878 789	878 789		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 805 755	81 175	768 471	1 956 109
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	195 420	195 420		
	Groupe et associés	9 696 774	9 182 566	514 208	
	Autres dettes	1 240 716	1 224 540	16 176	
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**21 725 998**	**16 133 481**	**3 555 679**	**2 036 839**
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Cet état ne tient pas compte des échéances d'étalement qui seront proposées au tribunal de commerce, dans le cadre de l'éventuel plan de continuation, à la fin de la période d'observation en 2025.

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		**786 055**
Autres créances clients		**351 587**
CLIENTS - FAE (GROUPE)	348 000	
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	3 587	
Autres créances		**434 468**
FOURN RRR A OBTENIR	375 398	
AAR INTRAGROUPE	3 642	
PPJ - ORGANISMES - PROD. A REC	2 455	
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	1 197	
PRODUITS A RECEVOIR	51 775	

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	**351 587**	**250 365**	101 222	40,43
Autres créances	**434 468**	**459 712**	(25 244)	-5,49
TOTAL	**786 055**	**710 077**	75 978	10,70

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**4 217 216**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**925**
INTERETS COURUS A PAYER	925	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**1 254 900**
FNP INTRAGROUPE	12 600	
FOURN FACTURES NON PARVENUES.	1 213 402	
FOURN - FNP DEBITEURS HORS AN	28 898	
Dettes fiscales et sociales		**2 958 391**
PPJ - DETTES PROV. CONGES PAYE	62 854	
PPJ - AUTRES CHARGES A PAYER	25 000	
ORG SOC CHARGES A PAYER PRODTS A RECEVOI	37	
PPJ - URSSAF TAXE APP LIBERATO	661	
PPJ - CHARGES SUR CONGES A PAY	21 604	
ORG.SOC. AUTRES CHARGES A PAYER	10 000	
PPJ - ORGANISMES - AUTRES CHAR	4 714	
*** ORGANISMES SOCIAUX - PLAN DE REDRESSEMENT	28 718	
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	4 725	
PPJ - ETAT - AUTRES CHARGES A	5 276	
TA + FP	21	
PPJ - TA + FP	340	
*** ETAT - PLAN DE REDRESSEMENT	2 794 441	
Autres dettes		**3 000**
CHARGES A PAYER	3 000	

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**925**	**911 359**	(910 434)	-99,90
Emprunts et dettes financières divers		**350 401**	(350 401)	100,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**1 254 900**	**873 456**	381 444	43,67
Dettes fiscales et sociales	**2 958 391**	**106 491**	2 851 901	N/S
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	**3 000**		3 000	
TOTAL	**4 217 216**	**2 241 706**	1 975 510	88,13

Le solde de la ligne "Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit" en N-1 tel qu'il était présenté dans les annexes faisait état d'un montant de **201 746 €.** La colonne est différente sur 2025 suite à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		471 514	471 514
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			471 514

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	471 514	122 896	348 618	283,6
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	471 514	122 896	348 618	283,6

Mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Annexe libre

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN ACTIF :

Créances concernant les entreprises liées :

Créances clients :	8 127 277 €
Fournisseurs débiteurs :	204 643 €
Comptes courants :	12 379 838 €
Autres débiteurs divers :	1 020 781 €

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN PASSIF :

Dettes concernant les entreprises liées :

Dettes fournisseurs :	1 495 500 €
Clients créditeurs :	1 287 €
Comptes courants :	9 048 354 €
Autres créditeurs divers :	1 100 996 €

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	757 497				757 497
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	12 304 605	(12 304 605)			
Ecarts de réévaluation	42 899				42 899
Réserve légale	75 750				75 750
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(15 118 740)	2 018 211			(13 100 528)
Résultat de l'exercice	(10 286 394)	10 286 394		16 816 271	16 816 271
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**(12 224 383)**			**16 816 271**	**4 591 888**

Date de l'assemblée générale 30/05/2025

Dividendes attribués

[1] dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 (12 224 383)

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif (12 224 383)

[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 16 816 271

Capital social

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	7 574 968,00	0,1000	757 496,80
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**7 574 968,00**	**0,1000**	**757 496,80**

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2025
EMPRUNT	NATISSEMENT PARTS SOCIALES	BPA	500 000	88 897
EMPRUNT	CAUTION SOLIDAIRE RECUE DE AEQUOR	BPA	500 000	88 897
EMPRUNT	CAUTION SOLIDAIRE RECUE DE AEQUOR	CA	500 000	57 040
EMPRUNT	CAUTION SOLIDAIRE RECUE DE FSV	CA	200 000	14 599
		TOTAL	**1 700 000**	**249 432**

Identité de la société mère consolidant les comptes

31/12/2025

DENOMINATION SOCIALE - SIEGE SOCIAL	FORME	CAPITAL	% DETENU
AEQUOR 9 AVENUE DE CONSTANTINE 38100 GRENOBLE	SAS		

Suite à l'introduction en bourse de MARE NOSTRUM, la société a désormais l'obligation d'établir des comptes consolidés dont elle est l'entreprise consolidante selon le règlement ANC 2020-01.

Annexe libre

Rémunération des dirigeants :

Le 20 février 2020, le Conseil d'Administration de Mare Nostrum a fixé les rémunérations de ses dirigeants mandataires sociaux nommés par l'Assemblée Générale tenue le 18 janvier 2019.
En conformité avec ce Conseil et au titre de l'exercice clos au 31/12/2025, les rémunérations ont été le suivantes :

- Monsieur Nicolas Cuynat : 36 000 € annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général,
- Monsieur Thierry de Vignemont : 19 490€ annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué,

auxquelles peut s'ajouter pour chacun un avantage en nature dans la limite de 1 000 € par mois.

Les sociétés Financière Saint Vial et Vignemont Tous Travaux ont par ailleurs respectivement été nommées Président Directeur Général, Directeur Général Délégué et Directeur Général Délégué de la Société 2iD, filiale à 95% de Mare Nostrum, et sont rémunérées au titre de ces mandats sociaux. A ainsi été mise en place par une Assemblée Générale du 27 décembre 2018, une rémunération fixe de 180 000 € annuels pour 2ID et une rémunération de 54 000€ pour Vignemont tous Travaux, personnes morales mandataires sociaux.

Effectif
L'effectif de la société s'élève à 21 salariés.

Engagement en matière de pension et de retraite
Pour les indemnités de fin de carrière, la méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective.

L'engagement correspondant aux services antérieurs, c'est-à-dire selon l'ancienneté du salarié acquise à la date d'évaluation.

L'engagement correspondant aux services futurs, c'est-à-dire aux droits susceptibles d'être acquis par le salarié entre la date d'évaluation et la date probable de départ en retraite.

L'estimation des engagements prend en compte la probabilité pour un salarié d'être vivant dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite. Elle est pondérée par un taux d'actualisation financier qui varie chaque année et qui est publié.
D'autre part, l'étude actuarielle est réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques propres aux entités consolidées. Ces paramètres sont les suivants au 31 décembre 2025 :

Annexe libre

Taux de progression des salaires = 2%
Age de départ à la retraite = 67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non-cadres
Taux de rotation des salariés = 1% pour les cadres et 2% pour les non-cadres
Table de mortalité utilisée = TV 88/90
Taux d'actualisation financier = 3,96 %
Le départ intervient à l'initiative du salarié.

Pour rappel,ils étaient les suivants au 31 décembre 2024 :

Taux de progression des salaires = 2%
Age de départ à la retraite = 67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non-cadres
Taux de rotation des salariés = 1% pour les cadres et 2% pour les non-cadres
Table de mortalité utilisée = TV 88/90
Taux d'actualisation financier = 3,38%
Le départ intervient à l'initiative du salarié.

Le montant de la dette actuarielle au 31/12/2025 s'élève à 8 978 euros.

Ventilation du chiffre d'affaires

Nature du chiffre d'affaires	31/12/2025		31/12/2024	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Ventes de marchandises	1 084 080	14,63%	903 524	10,05%
Prestations de services	5 297 627	71,50%	6 330 630	70,44%
Produits des activités annexes	1 028 001	13,87%	1 753 003	19,51%
Rabais, remises et ristournes accordées	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL	**7 409 708**	**100,00%**	**8 987 157**	**100,00%**

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexe libre

Autres informations

Au 31 décembre 2025, la société présente un déficit reportable de 1 792 108 €.

Pour rappel, le solde du déficit reportable au 31/12/2024 était de 21 665 544 €. La différence, soit 19 873 436 €, constitue le bénéfice fiscal de la société au 31/12/2025.

TABLEAU DES FILIALES

FILIALES	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES	QP du capital	VB des titres	VN des titres	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
2I020	72 749 €	740 252 €	82%	660 519 €	660 519 €			5 472 743 €	-342 764 €	
2I060	100 000 €	407 444 €	76%	38 000 €	38 000 €			1 607 655 €	-76 867 €	
2I090	*procédure*		94%	47 000 €	0 €			*procédure*		
2I100	203 735 €	724 338 €	78%	366 180 €	366 180 €			5 941 010 €	59 699 €	
2ID	718 200 €	223 144 €	95%	2 791 406 €	1 191 406 €			1 694 396 €	-606 483 €	
AC020	100 000 €	43 090 €	80%	204 988 €	204 988 €			2 198 700 €	-184 364 €	
AC050			99%	600 251 €	0 €					
AC060	50 000 €	107 228 €	80%	232 261 €	0 €			1 734 990 €	-199 640 €	
AC070	*procédure*		95%	838 589 €	0 €			*procédure*		
AC080	*procédure*		100%	429 025 €	0 €			*procédure*		
AC110	*procédure*		95%	287 798 €	0 €			*procédure*		
AC120	*procédure*		95%	47 450 €	0 €			*procédure*		
AC140	*procédure*		99%	282 308 €	0 €			*procédure*		
AC150	*procédure*		94%	47 000 €	0 €			*procédure*		
AC160	*procédure*		94%	47 000 €	0 €			*procédure*		
AC170	*procédure*		94%	47 000 €	0 €			*procédure*		
AC180	*procédure*		76%	22 800 €	0 €			*procédure*		
AC190	*procédure*		94%	31 459 €	0 €			*procédure*		
AC200	81 452 €	1 190 919 €	98%	1 331 121 €	1 331 121 €			7 024 315 €	-214 907 €	
AC220	*procédure*		76%	22 800 €	0 €			*procédure*		
AC230	*procédure*		94%	29 196 €	0 €			*procédure*		
ACVLA	1 000 €	-71 527 €	51%	5 100 €	5 100 €			294 742 €	84 819 €	
AGENCE UNIQUE	10 000 €	114 763 €	76%	426 841 €	426 841 €			1 352 414 €	-76 646 €	
AGORUM	593 000 €	384 888 €	92%	470 000 €	470 000 €			806 152 €	-63 803 €	
ALTITUDE FACILITIES EVENT	*procédure*		100%	380 901 €	0 €			*procédure*		
ARCADIA AURA	1 000 €	-190 489 €	94%	940 €	940 €			460 644 €	84 911 €	
ARCADIA BFC	1 000 €	-399 380 €	94%	940 €	940 €			94 356 €	-82 005 €	
C020	*procédure*		76%	38 000 €	0 €			*procédure*		
C030	*procédure*		76%	38 000 €	0 €			*procédure*		
C040	51 025 €	118 399 €	76%	60 800 €	0 €			9 229 719 €	-341 730 €	
COMMUNITY WEB	*procédure*		85%	7 570 €	0 €			*procédure*		
E INTERIM	67 788 €	-184 693 €	98%	457 297 €	274 316 €			657 956 €	-77 124 €	
ECOSPHYR	N/C		51%	17 035 €	17 035 €			N/C		
EI020	*procédure*		89%	44 400 €	0 €			*procédure*		
ELP01	186 000 €	-211 699 €	100%	49 001 €	49 001 €			3 613 713 €	2 354 €	
ELP02	100 000 €	-163 067 €	100%	97 000 €	0 €			0 €	-32 202 €	
ELP06	10 000 €	-772 444 €	94%	9 400 €	9 400 €			41 590 €	11 210 €	
FOCS CONSULT	10 000 €	54 836 €	76%	3 800 €	0 €			79 381 €	6 271 €	
GO MOBILITE	4 000 €	71 705 €	70%	2 800 €	0 €			70 208 €	-15 209 €	
IMFA	*procédure*		67%	10 000 €	0 €					
INNFA	1 000 €	-7 489 €	94%	940 €	0 €			0 €	-511 €	
INALVEA	5 000 €	621 330 €	80%	1 695 700 €	847 850 €			488 770 €	-378 687 €	
LINKEYS SUISSE	83 150 €	-1 433 609 €	90%	466 462 €	200 000 €			44 015 €	24 271 €	
M010	551 776 €	158 020 €	84%	416 854 €	416 854 €			4 595 437 €	-129 902 €	
MAG020	*procédure*		94%	6 063 €	0 €			*procédure*		
MN DEVELOPPEMENT	*procédure*		94%	4 700 €	0 €			*procédure*		
NEPTUNE RH	76 720 €	6 890 €	90%	76 239 €	11 304 €			231 424 €	-57 906 €	
NEW GEST	*procédure*		94%	46 577 €	0 €			*procédure*		
NRH APT	8 000 €	-448 151 €	76%	6 080 €	0 €			459 246 €	53 834 €	
NRH010	100 000 €	-487 922 €	94%	94 000 €	0 €			733 212 €	-95 628 €	
NRH020	52 100 €	280 862 €	76%	74 021 €	74 021 €			250 651 €	-39 031 €	
NRH030	*procédure*		94%	100 110 €	0 €			*procédure*		
NRH31	*procédure*		100%	9 333 €	0 €			*procédure*		
NRH69	*procédure*		100%	10 000 €	0 €			*procédure*		
NRH75	*procédure*		100%	66 804 €	0 €			*procédure*		
PLATINIUM	2 562 733 €	126 077 €	100%	2 645 401 €	127 426 €			1 427 677 €	-151 270 €	
T050	140 240 €	980 932 €	81%	179 777 €	179 777 €			5 070 111 €	62 812 €	
T070	38 512 €	989 156 €	94%	109 627 €	45 234 €			6 403 985 €	-130 268 €	
T080	*procédure*		94%	70 406 €	0 €			*procédure*		
T090	*procédure*		100%	731 000 €	0 €			*procédure*		
T100	175 526 €	131 456 €	97%	856 014 €	856 014 €			2 448 340 €	-162 186 €	
T120	22 317 €	68 957 €	77%	17 202 €	17 202 €			3 648 226 €	-54 902 €	
T150	8 584 €	195 134 €	94%	8 069 €	8 069 €			1 748 642 €	-35 779 €	
T160	22 044 €	374 645 €	95%	589 638 €	589 638 €			4 535 501 €	-45 474 €	
T170	50 000 €	-10 158 €	84%	58 000 €	58 000 €			8 009 018 €	-127 074 €	
T180	*procédure*		95%	287 486 €	0 €			*procédure*		
T190	*procédure*		94%	47 000 €	0 €			*procédure*		
T200	*procédure*		94%	55 021 €	0 €			*procédure*		
T220	*procédure*		94%	61 469 €	0 €			*procédure*		
T240	36 370 €	379 873 €	94%	49 115 €	49 115 €			4 085 867 €	-81 297 €	
T250	*procédure*		76%	22 800 €	0 €			*procédure*		
T260	*procédure*		76%	22 800 €	0 €			*procédure*		
T270	*procédure*		76%	22 800 €	0 €			*procédure*		
TERRA NOSTRA DEV	*procédure*		94%	206 520 €	0 €			*procédure*		
TSO	100 000 €	160 763 €	83%	97 363 €	97 363 €			1 908 561 €	-109 406 €	
UNITT	15 000 €	128 636 €	50%	169 500 €	169 500 €			442 803 €	14 605 €	

TABLEAU DES PARTICIPATIONS

FILIALES	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES	QP du capital	VB des titres	VN des titres	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
AC DEV	*N/C*		12,50%	125,00 €	125 €			*N/C*		
AV EUROPE	*N/C*		33,98%	300,00 €	300 €			*N/C*		
CONTACT D PRO	10 000 €	99 811 €	40,00%	4 000,00 €	4 000 €			150 053 €	10 982 €	
GDS 21	*procédure*		33,33%	1 000,00 €	0 €			*procédure*		
LUDOVINO	5 000 €	-36 579 €	34,00%	1 700,00 €	1 700 €				-2 328 €	
TER 1	*procédure*		10,00%	5 000,00 €	5 000 €			*procédure*		
TIKOPIA	*procédure*		10,00%	1 000,00 €	1 000 €			*procédure*		